

Les allocations 2021, « quoi qu'il en coûte »

Vendredi 12 janvier 2021 - N°335



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Depuis un an, nous vivons dans une incertitude permanente qui rend nos activités compliquées à gérer et notre avenir difficile à organiser. Les informations se succèdent, souvent contradictoires, parfois meilleures que d'autres. C'est ainsi que, pour notre filière, conformément aux engagements que nous avons proposés, France Galop vient de verser un reliquat d'allocations 2020 meilleur que prévu, passant d'un projet de reversement nul en décembre à un reliquat de 8 millions voté début janvier, pour atteindre finalement 14 millions d'euros fin janvier, grâce aux retombées de performances du PMU meilleures que les scénarios (pessimistes, sous prétexte d'être prudents) des mois précédents.

Les leçons de l'exercice 2020

La gestion « par le pire » ne doit jamais être un dogme : si un responsable se doit d'être prudent, il doit aussi équilibrer ses choix en faisant preuve de vision et d'ambition. Non, le pire n'est jamais certain et cette année 2020 aura été l'occasion de débats permanents entre ceux qui auraient volontiers accepté de baisser les allocations quelles qu'en soient les conséquences, au nom d'une prudence excessive et d'une pudeur mal placée vis-à-vis des concours de l'État, et ceux qui réclamaient « quoi qu'il en coûte » le maintien indispensable pour préserver un tissu de propriétaires large, condition d'une base solide.

Bien sûr, tout le monde aura pâti de la crise. Évidemment, tout le monde aura participé aux sacrifices pour « passer » le cap de 2020. Mais nous avons pu, à force d'arguments, convaincre de la nécessité de mécanismes de solidarité, les acteurs les plus solides acceptant plus de sacrifices que les plus fragiles qui eurent sans cela été condamnés à disparaître ou à réduire très sensiblement les effectifs... et donc à hypothéquer l'avenir. Les courses les mieux dotées (et qui supportaient plus que largement la comparaison internationale) ont été plus impactées et les courses du bas de l'échelle ont été protégées afin de ne pas descendre au-dessous d'un seuil plancher trop ridicule. On observera bien sûr que le haut de la pyramide s'inscrit au sein d'une compétition internationale et que, malgré les efforts consentis, les programmes français de ces catégories ont amplifié leur avantage financier dans de très fortes proportions.

Quoiqu'il en coûte

Sans préjuger de la situation des prochains mois, il serait bien présomptueux d'imaginer à court terme un retour à la normale au sein des réseaux physiques du PMU. Et chaque mois de couvre-feu, la quasi-fermeture des points de vente coûte environ 15 millions de marge nette du PMU, donc de recettes aux sociétés de courses. Un mois de confinement induirait un manque à gagner d'environ 30 millions de marge. Sur ces bases, respecter le budget des allocations est non seulement l'objectif mais c'est aussi très réaliste. Le budget de France Galop a déjà provisionné les effets de 2 mois de couvre-feu. Sur des hypothèses prudentes, le besoin de trésorerie pour passer 2021 serait de l'ordre de 30 millions : avec une mobilisation de l'État, cela est vraiment à portée.

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

Les 14 millions de rattrapage versés en janvier au titre de 2020 ne peuvent pas faire oublier les efforts consentis par les propriétaires. Nous ne pouvons occulter environ 20% de baisse des allocations que les propriétaires ont dû subir l'année dernière. Beaucoup n'auront pas la foi de continuer s'ils sont à nouveau sanctionnés et privés de perspectives.

L'écosystème des courses est sous tutelle du ministère du budget. Or, plus que tout autre administration, c'est bien celle de Bercy qui est chargée de mettre en œuvre le célèbre « quoi qu'il en coûte » répété à l'envie par le président de la République et du ministre de l'Économie et des Finances ! C'est donc bien avec l'État qu'il va falloir négocier l'application de cet axiome, pour que les forces économiques soient préservées jusqu'à la reprise conjoncturelle post-vaccinale. En 2020, nos autorités de tutelle avaient accepté un petit décalage des prélèvements publics sur les paris hippiques afin de permettre à la trésorerie des sociétés de courses de faire face. Ce type de mécanisme, plus adapté dans notre cas qu'un PGE (prêt garanti par l'État) mais obéissant à la même logique, doit permettre de passer le cap de 2021 et d'aborder la reprise en 2022 dans des conditions normalisées. C'est le contrat à passer avec l'État comme le font bien des secteurs.

Maintenir les allocations 2021 pour préparer 2022

On pourrait comprendre que les délais de mise en place puissent conduire France Galop, de façon très provisoire, à ne pas distribuer 100% des allocations prévues au budget. Mais il est clair, dans un tel schéma qui ne pourra être que très ponctuel, que les règles qui ont fait leurs preuves en 2020 devront s'appliquer dans le même esprit en 2021 afin de protéger les acteurs les plus fragilisés.

On nous a annoncé pour cette année une retenue linéaire : tout le monde se verrait retenir le même pourcentage, y compris les plus fragiles. Ce serait

évidemment contreproductif. Il paraît inimaginable de ne pas maintenir ce principe et qui a fonctionné l'année dernière à savoir un versement de 100% pour les courses les moins dotées de nos programmes de plat et d'obstacle. Cette mesure n'est pas très risquée financièrement et induit un effet psychologique important vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et des pouvoirs publics : celui de la solidarité. Mettre en péril le partenariat avec l'État en se désintéressant des équilibres risquerait de remettre en cause l'apport de trésorerie nécessaire pour faire la jointure.

France Galop a bien intégré l'absolue nécessité pour les propriétaires de retrouver la confiance en l'avenir. Le versement du rattrapage d'allocations fin janvier y concourt et nous nous en réjouissons. On ne pourrait faire machine arrière quelques jours après. Les conséquences en seraient très négatives. Gouverner c'est prévoir, et la mobilisation vient d'en haut, des instances du pays : c'est bien 2022 qu'il s'agit de préparer. Il n'est évidemment pas question d'aborder l'année prochaine avec des effectifs en baisse, des propriétaires en pleine défiance et des éleveurs qui réduisent le nombre de naissances. Et si nous avons tous le sentiment que cette crise de la Covid s'éternise, il faut être prêt et anticiper le retour de la croissance,

C'est là que nous aurons besoin de retrouver des partants dans nos courses, des acheteurs pour les produits de nos élevages. C'est là que nous aurons besoin d'une institution soudée. Une unité qu'il faut construire dès aujourd'hui. L'objectif des dirigeants de France Galop doit être de verser cette année les enveloppes d'allocations prévues, équivalentes à celles de 2019. Avec un soutien minimum de l'État qui peut être assuré : il est vraiment à portée sous réserve d'engagements de solidarité. Pour l'avenir.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.